

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2926

présenté par

Mme Engrand, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain,
M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet,
M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz,
Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti,
M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot,
M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte,
Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir,
M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez,
Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache,
M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris,
Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-
Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck,
M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 8

À l’alinéa 4, après le mot :

« propose »

insérer les mots :

« , sur la base du volontariat et à titre expérimental pour une durée de trois ans, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 8 prévoit, dans sa rédaction actuelle, la mise en place par l'État d'un réseau "France services agriculture". Cependant, l'organisation des missions de ce réseau et les ajustements légaux proposés dans l'article 10 semblent complexifier considérablement le cadre légal existant et alourdir

les charges administratives pesant sur les agriculteurs, allant à l'encontre de la promesse de simplification de l'article 8.

De plus, le réseau "France services agriculture" fait doublon avec des dispositifs déjà en place, tels que les points d'accueil installation transmission et certaines initiatives locales. Dans le Pas-de-Calais, par exemple, après les inondations, la préfecture a mis en place un réseau itinérant pour offrir un soutien administratif aux agriculteurs, des dispositifs similaires sont également expérimentés sous d'autres modalités dans d'autres préfectures n'ayant pas été touchées par les inondations.

Par conséquent, bien que nous soyons opposés à la rédaction de l'article 10, nous estimons qu'une structure de soutien administratif souple et adaptée aux spécificités régionales, pourrait être bénéfique pour les agriculteurs. Il convient de rappeler que, selon le baromètre agricole Terre-net BVA, ces derniers consacrent en moyenne 8,8 heures par semaine à la gestion administrative de leur exploitation.

Pour autant, avant d'imposer une norme à l'ensemble du territoire national, il serait judicieux de s'appuyer sur les structures et les initiatives locales existantes, tant pour leur efficacité que pour éviter le coût important que représenterait la création d'une nouvelle marque "France services".

Cet amendement de repli propose donc la mise en place d'un réseau expérimental pour les chambres d'agriculture volontaires, pendant une durée de trois ans.